

Information sur le renouvellement des assurances collectives 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024- Secteur public

Le renouvellement du contrat d'assurances collectives ayant été adopté par les syndicats lors du conseil fédéral des 9, 10 et 11 janvier 2024, voici les résultats du renouvellement sur la tarification en vigueur à partir du 1 avril 2024.

Bonne nouvelle, seul le volet Santé augmente cette année; toutes les autres protections restent au même tarif. Les nouveaux documents « en un coup d'œil » sont disponibles sur les espaces client de Beneva et contiennent les détails sur la nouvelle tarification.

Régime Santé 1, 2 et 3

Voici un tableau des augmentations en \$:

	Individuel	Monoparental	Familial
Santé 1	+ 6,51 \$	+ 7,81 \$	+14,31 \$
Santé 2	+ 7,62 \$	+ 9,47 \$	+16,98 \$
Santé 3	+ 8,28 \$	+10,30 \$	+18,37 \$

De plus, la dernière ronde de négociation du secteur public avec le gouvernement a permis d'augmenter la contribution patronale de 150 \$ par année pour un statut individuel et de 300 \$ pour un statut monoparental ou familial. Les augmentations contractuelles seront donc diminuées de ces montants à partir du 1^{er} avril 2024, ce qui amortit de beaucoup les augmentations, et même occasionner des baisses pour le statut monoparental.

Voici l'effet « ressenti » sur votre paie en incluant l'augmentation de la contribution patronale :

	Individuel	Monoparental	Familial
Santé 1	+ 0,76 \$	- 3,69 \$	+ 2,81 \$
Santé 2	+ 1,87 \$	- 2,03 \$	+ 5,48 \$
Santé 3	+ 2,53 \$	- 1,20 \$	+ 6,87 \$

Soins dentaires facultatifs - Assurance salaire de longue durée et Volet Assurance vie et MMA adhérent - Vie retraitée et Vie du conjoint(e) - Vie enfant à charge

L'expérience du groupe pour l'ensemble de ces protections a été stable, aucune augmentation de la tarification n'est donc nécessaire cette année.